

## Réunion du conseil municipal du 07 AVRIL 2015

-----

Présents : Tous

Secrétaire de séance : Arnaud TARTARIN

### 1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

### 2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par l'EURL LACROISEE au profit de Mme Nathalie PERRON d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, cadastrée section A n°721 lieudit «3, rue Pierre Joigneaux » pour 78 m<sup>2</sup>, n°725 pour 106m<sup>2</sup> lieudit « 3, rue Pierre Joigneaux», moyennant le prix de cent trente cinq mille euros (135 000,00€).

### 3 /APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 :

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote.

Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, articles par articles, Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

#### INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u> :	Prévu :	814 373,00
	Réalisé :	162 141,25

<u>Recettes</u>	Prévu :	814 373,00
	Réalisé :	167 983,19

#### FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u> :	Prévu :	466 312,00
	Réalisé :	362 309,44

<u>Recettes</u>	Prévu :	523 913,00
	Réalisé :	424 647,20

#### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	+ 5 841,94
Fonctionnement :	+ 62 337,76
Résultat global	<b>+ 68 179,70</b>

Le Maire revient en séance et reprend la présidence :

### **Compte de gestion 2014**

Il expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– vote le compte de gestion 2014 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **4./ AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :**

**RESTES A REALISER :** il s'agit des dépenses et des recettes engagées mais non réalisées au 31.12.2014

#### **DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES**

Article	Libellé	Devis	Montant
Chap 20	Frais liés au doct.d'urbanisme	Solde PLU	807,94
2151	Réseaux de voirie	Marché engagé non réalisé Travaux voirie 2014	83 651,55 €
		<b>TOTAL</b>	<b>84 459,49 €</b>

#### **RECETTES ENGAGEES NON RECUES**

Article	Libellé	Devis	Montant
1323	Subvention conseil général Travaux de voirie 2014	Arrêté de subvention	<b>20 433,00 €</b>

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

– un excédent de fonctionnement de	62 337,76
– un excédent reporté de	115 341,42€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	177 679,18€
– un excédent d'investissement de	11 360,11€
– un déficit des restes à réaliser de	64 026,49
Soit un besoin de financement de	52 666,38€

Le conseil municipal, à l'unanimité,

– décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2014	Excédent de	177 679,18€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)		52 666,38€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		125 012,80€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT		11 360,11€

### 5./ VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES :

Après avoir étudié l'état prévisionnel, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
- Décide une augmentation de 2 % du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (pas d'augmentation de la taxe sur le foncier non bâti) :

Taux 2014 : Taxe d'habitation	9,82%
Taux 2015 : Taxe d'habitation	10,01% (+2%)

Taux 2014 Foncier bâti	9,82 %
Taux 2015 Foncier bâti	10,01% (+2%)

Taux 2014: Taxe foncière (non bâti)	40,28%
Taux 2015: Taxe foncière (non bâti)	40,28% (sans changement)

### 6./ BUDGET PRIMITIF 2015 :

Après avoir étudié la proposition de la commission des finances, et en avoir délibéré,

#### FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u> Prévu :	401 504,00€
comprenant : Charges à caractère général :	153 400,00€
Charges de personnel :	113 191,00€
Atténuation de produits :	6 000,00€
Autres charges de gestion :	123 287,00 €
Charges financières	3 566,00€
Virement à la section d'investissement :	2 070,00€

#### Subventions (commune de Ruffey vers ...):

CCAS :	1 200,00€
Amicale sapeurs-pompiers :	500,00€
Associations football :	800,00€
Foyer rural :	2 821,00€
Coopérative scolaire : primaire	1 558,00€
Coopérative scolaire maternelle	1 015,00€
Souvenir français	<u>50,00€</u>
Total	<b>6 744,00</b>

<u>Recettes :</u> Prévu :	543 726,00€
comprenant : Produits des services	4 700,00€
Dotations et participations	80 265,00€
Produits de gestion courante	7 400,00€
Produits exceptionnels	5 908,00€
Impôts et taxes	320 440,00€
Excédent reporté	125 012,00€
Solde prévisionnel 2015:	142 222,00€

## INVESTISSEMENT :

Dépenses : Prévu : 264 093 ,00€

dont :

- RAR 2014 pour 84 459,49€ (voirie 2014 + solde PLU)

- Dépenses 2015	179 633,51€
Remboursement des emprunts (capital)	31 374,00€
Frais études MARPA	5 000,00€
Enfouissement EP	70 000,00€
Voirie	3 250,45€
Vergers conservatoire :	2 000,00€
Espace cinéraire :	6 000,00€
Eglise (cadrans, retable, horloge)	17 186,00€
Petite salle foyer isolation phonique	3 800,00€
Matériel (Défibrillateur)	2 327,00€
Armoire coffre-fort	2 000,00€
Mobilier bibliothèque	3 500,00€
Frais ventes réalisées en 2014	3 678,00€
Mairie (huissiers, isolation, éclairage)	28 745,00€
Logiciel cosoluce	773,00€
Arrondi	0.06€

<u>Recettes :</u> Prévu :	264 093,00€
RAR 2014	20 433,00€
Recettes 2015	243 660,00€
Excédent investissement	360,00€
Subventions (Etat, région, département, parlementaire)	18 465,00€
Virement section d'investissement	2 070,00€
Affectation du résultat	52 666,00€
TLE/ FCTVA	24 099,00€
Emprunt	135 000,00€

### 7./ PROJET DE CREATION D'UNE MARPA :

Le maire donne le compte-rendu de la réunion tenue le 6 mars 2015 en mairie avec les responsables de la Mutualité Sociale Agricole sur le concept MARPA, « Maison d'accueil rural pour personnes âgées ». Il présente l'offre, le fonctionnement du dispositif. Avant de se lancer dans le projet, une étude de marché est nécessaire. Les représentants de la MSA sont d'accord pour nous aider et notamment dans l'élaboration d'un cahier des charges permettant de préciser le niveau d'accompagnement souhaité dans cette démarche (étude de besoin, définition du projet, mobilisation des acteurs locaux et des partenariats, accompagnement dans la mise en œuvre du projet).

Après en avoir délibéré, échangé sur le projet (Mme Sophie OPREE tient à préciser qu'il faut voir le projet globalement intégré à celui d'un lotissement), le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord sur le principe de lancement d'une étude d'un éventuel projet « MARPA ».

### 8./ INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME :

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'État cesseront d'instruire les dossiers d'urbanisme au 01 juillet 2015, que la communauté d'agglomération va créer un service à sa

place, moyennant paiement. Lors de la précédente séance de conseil, il avait été envisagé éventuellement la possibilité pour la commune d'instruire elle-même ces dossiers d'urbanisme. Or, la formation de la secrétaire ne semble pas possible par le CNFPT, lequel réserve déjà sa formation à la communauté d'agglomération, ni par la DDT.

Dans l'attente de précisions de la part de la communauté d'agglomération, notamment de la convention qui nous lierait à elle, ainsi que du CNFPT le conseil municipal décide de ne pas se prononcer aujourd'hui.

#### 9./ FETE DE PRINTEMPS :

Sophie OPREE, troisième adjointe, présente les diverses animations de la fête de printemps qui aura lieu le samedi 25 avril prochain.

#### 10./ INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES :

1. Par arrêté inter préfectoral des 9 et 29 décembre 2014, la chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Or s'est retirée du SYMAB à compter du 1er janvier 2015, faisant du SYMAB un syndicat fermé à la carte et rendant nécessaire la refonte des statuts. Lors de la séance du 16 Février dernier, le comité syndical a adopté le projet de modification des statuts, lequel est soumis à l'approbation du présent conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

– adopte le projet de modification des statuts présenté.

2. Mr le Maire fait lecture du rapport financier 2014 de la bibliothèque, rapport qui nous a été adressé en vue de l'attribution de la subvention annuelle. Mme Sylvie MERLET responsable remercie la commune pour son soutien tant financier que moral lors de toutes les animations que la bibliothèque dispense.

3. Le Maire présente ensuite la proposition de la communauté d'agglomération de constitution d'un groupement de commandes pour l'achat groupé de mobilier (mobilier de bureau, mobilier de festivités, et mobilier scolaire). Après en avoir délibéré, et avoir considéré que la commune n'avait pas de projet en ce sens, le conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet d'adhésion.

– La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 05 mai 2015